

8488

concernant la reconstruction anticipée du marché relatif à la location de matériels d'élevage, de terrassement, de manutention, de véhicules et outillages divers - Lot 4: location de matériels de travaux publics et d'installation de charpente

4400-7000

HE ENVIRONMENTAL LAW JOURNAL

W le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 520-2 et L. 520-10.

WV la délibération n°11 du conseil communautaire du 21 novembre 2022 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

Wu la délibération n° 4.3 du conseil communautaire en date du 24 décembre 2002 relative à la planification 2003 des affaires.

W/ l'accord-cadre n° 2025-10230403-03 pour la « location de matériels de lavage, de
brossage, de manutention, de véhicules et d'outillages divers - Lot 4 : location de
matériels de travaux publics et d'installation de chantier

WU (Article 5.1 de l'Acte d'Engagement relatif à la durée de l'accord-cadre notifié le 23 septembre 2023, dont l'annulation en cours expose le 27 septembre 2024)

87020 LIMOGES CEDEX 09

concernant la location de matériels de travaux publics et d'installation de chantier pour un montant de 10 000€ H.T. maximum par année et sans montant minimum pour une période totale de 3 ans ou à compter de la date de certification.

[pour une période initiale de 1 [an] à compter de sa date de ratification, reconductible tacitement, par périodes successives de 1 [an] en, sans que la durée initiale du marché soumise aux reconductions automatiques ne puisse excéder 4 [ans].

W) L'avenant n° 1 rectifié en date du 06 février 2024 relatif à l'augmentation du montant

W la période initiale du marché du 15 septembre 2013 au 12 septembre 2014

CONSIDÉRANT que le volume des commandes de location de matériels de travaux publics en circulation de chantier a été plus important que prévu initialement sur l'année en cours, com-

Les commandes ayant conduit à l'obtention du montant maximum annuel du marché avant la fin de ladite année.

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Direction des ressources techniques de l'Agence Métropolitaine quant au renouvellement anticipé de ce marché.

04C124

L'accord-cadre n°2015-0120040-01, relatif à la « location de matériels de levage, de terrassement, de manutention, de véhicules et d'outillages divers - L1F-E : location de matériels de travaux publics et d'installations de chantier » est reconduit par anticipation.

Décision concernant la reconduction anticipée du marché afférent à la location de matériels d'élevage, de terrassement, de manutention, de véhicules et outillages divers - Lot 4



TÉLÉCHARGER